



# AUTORISATION PARENTALE

## Saison 2023-2024

**Coordonnées des détenteurs de l'autorité parentale :** (Compléter les deux colonnes si il y a séparation)

### Représentant légal 1

### Représentant légal 2

Nom : ..... Prénom : ..... | Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... | Adresse : .....  
CP : ..... Ville : ..... | CP : ..... Ville : .....  
Email\* : .....@..... | Email\* : .....@.....  
Tel. Mobile : .....  Appel prioritaire | Tel. Mobile : .....  Appel prioritaire  
Si Agent SNCF, N° Prévoyance : ..... | Si Agent SNCF, N° Prévoyance : .....

\* Adresse mail valide obligatoire pour vous inscrire

### Enfant

Nom et Prénom : ..... Né(e) le ...../...../..... à .....  
De sexe :  Masculin,  Féminin....., Droitier  ou Gaucher  et Mesurant : .....cm

Tous les renseignements ci-dessus sont obligatoires pour remplir votre licence en ligne.

### Autorisation parentale

(Pour les licenciés mineurs uniquement)

Je soussigné  M.,  Mme, ..... responsable légal de l'enfant (Nom Prénom) ....., autorise (Cocher les cases) :

- mon enfant à souscrire une licence pour la saison 2023-2024 et à participer aux diverses compétitions et animations sportives.
- les responsables et bénévoles à véhiculer mon enfant pour les entraînements, rencontres ou manifestations, et les dégage de tout recours au-delà de leur responsabilité civile et des garanties de leur assurance véhicule.
- le ou les responsables à prendre en cas de maladie ou d'accident de l'enfant et sur avis médical, toute mesure d'urgence tant médicale que chirurgicale.
- mon enfant à partir seul à la fin de l'entraînement.
- mon enfant à être filmé ou pris en photo dans le cadre de l'activité au sein du club (toute diffusion intempestive ne sera pas de la responsabilité du club).
- j'autorise tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé (l'article R232-52 du Code du sport). *Si je coche pas cette ligne, je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1<sup>re</sup> infraction)*

Fait à ..... Le .....

Signature (avec mention « lu et approuvé »)